

Délibération n° 2025 – VI – 003

**Autorisation de signature de l'accord-cadre relatif aux Prestations d'inventaires, de suivis et d'expertises écologiques terrestres et aquatiques des projets du SYMBHI**

Le vingt- cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente minutes, le Comité syndical, convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi. Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Présente en visio
Le Département	Christophe Revil	Présent en visio
Le Département	Cyrille Madinier	/
Grenoble Alpes Métropole	Laura Siefert	Présente en visio
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Représenté par M. Masnada
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Présent en visio
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	/
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Présent
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Georges Goffman	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Présent en visio
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Présent en visio
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	/
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Présent en visio
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	/
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Jean-Luc Garnier	/
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	/
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Représenté par M. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	/
Communauté de Communes du Trièves	Eric Bernard	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	/
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	/
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Présent en visio
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	/
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	/

**Autres personnes présentes :**

Pour le SYMBHI : M. Verry, M. Verdeil, Mme Buisson, M. Kuss, Mme Platz, Mme Campoy, Mme Rognon

Pour GAM : Mme Breuil

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Le SYMBHI souhaite disposer d'un accord-cadre pour la réalisation de prestations d'inventaires, de suivis et d'expertises écologiques terrestres et aquatiques des projets du SYMBHI

Le SYMBHI a donc engagé une procédure de mise en concurrence en appel d'offre ouvert dans le respect des dispositions du code de la commande publique. Les prestations sont réparties en un lot unique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec minimum annuel de 50 000€ HT et maximum annuel de 200 000€ HT en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R.2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre a une durée initiale de 12 mois, reconduite tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois.

2 offres électroniques ont été déposées respectivement sur chacun des lots.

La Commission d'Appel d'Offres du SYMBHI, lors de sa séance du 25/09/2025, a procédé à l'analyse des offres en appliquant les critères énoncés dans le règlement de consultation et qui sont les suivants :

Critères	Pondération
<b>1-Valeur technique</b>	<b>70.0</b>
<i>1.1-Organisation de l'équipe et adéquation aux prestations attendues</i>	30.0
<i>1.2-Méthodologie, reproductibilité et définition des enjeux</i>	25.0
<i>1.3-Qualité et pertinence des modèles de rendus</i>	15.0
<b>2-Prix des prestations</b>	<b>30.0</b>
<i>Analysé sur la base du montant HT du DQE</i>	

Conformément à l'article 1.4 au règlement de consultation, la commission a attribué l'accord-cadre :

- Groupement de candidats **GEN TERE0 (Mandataire) - SAS TERE0 Alpes du Sud (Cotraitant) - SAS TERE0 Atlantique (Cotraitant) - Philippe VALLET (Cotraitant).**

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'accord-cadre relatif à Prestations d'inventaires, de suivis et d'expertises écologiques terrestres et aquatiques des projets du SYMBHI ainsi que tous les documents y afférents, et à demander toutes les subventions nécessaires.**

Fait à Grenoble, le lundi 29 septembre 2025

Extrait certifié conforme,  
Le Président

